

Image not found or type unknown



Garde alternée, qu'en est-il à la majorité ?

Par **ISEPPI**, le **21/02/2009** à **18:08**

J'ai divorcé en 2004, et nous avons opté pour la garde alternée concernant ma fille. Elle a eu 18 ans en août 2008, fait ses études à Toulouse, et ne rentre principalement que pour les vacances scolaires. Durant celles-ci, elle vit chez moi.

Qu'en est-il de la garde alternée ?

Nous devons remplir le dossier de bourses d'études supérieures. Normalement, en garde alternée, il faut déclarer les revenus des deux parents. Puis je ne déclarer que le mien ?

Merci